



Calendrier de paiements 2026

Cher collaborateur, chère collaboratrice,

Votre salaire sera automatiquement versé aux dates de paiement spécifiées ci-dessous à condition de recevoir vos rapports d'heures avant les dates limites de chaque mois.

Calendrier mensuel

Mensuel

Mois	Semaines	Date limite pour la réception des rapports d'heures à l'agence	Palement du salaire	Salaires civils 1-30/31
Janvier	1-2-3	Mar. 20 janvier 17:00	Ven. 23 janvier	Jeu. 5 février
Février	4-5-6-7	Mar. 17 février 17:00	Ven. 20 février	Jeu. 5 mars
Mars	8-9-10-11-12	Mar. 24 mars 17:00	Ven. 27 mars	Jeu. 2 avril
Avril	13-14-15-16	Mar. 21 avril 17:00	Ven. 24 avril	Mar. 5 mai
Mai	17-18-19-20	Mar. 19 mai 17:00	Ven. 22 mai	Jeu. 4 juin
Juin	21-22-23-24-25	Mar. 23 juin 17:00	Ven. 26 juin	Ven. 3 juillet
Juillet	26-27-28-29	Mar. 21 juillet 17:00	Ven. 24 juillet	Mer. 5 août
Août	30-31-32-33	Mar. 18 août 17:00	Ven. 21 août	Jeu. 3 sept.
Septembre	34-35-36-37-38	Mar. 22 sept. 17:00	Ven. 25 sept.	Lun. 5 oct.
Octobre	39-40-41-42	Mar. 20 oct. 17:00	Ven. 23 oct.	Mer. 4 nov.
Novembre	43-44-45-46	Mar. 17 nov. 17:00	Ven. 20 nov.	Jeu. 3 déc.
Décembre	47-48-49-50	Mar. 15 déc. 17:00	Ven. 18 déc.	Jeu. 7 janvier 27
Décembre	51	Mar. 22 déc. 17 :00	Jeu. 24 déc.	Jeu. 7 janvier 27
Décembre	52 -53	Mar. 5 janvier 17:00	Ven. 8 janvier 27	Jeu. 7 janvier 27

Les avances de salaire se feront uniquement **une fois par semaine**, à savoir le :
mardi matin avant 10:00

Avec nos meilleures salutations,

L-AGENCE SA